



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALBÈRES • CÔTE VERMEILLE • ILLIBÉRIS

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2
ENGAGEMENT 2022-2027

BILAN 2023



CC ACVI - 2024
Service habitat

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240311-DL2024-0063-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Le PLH 2022-2027 de la CCACVI

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) couvre la période 2022-2027 et constitue le deuxième de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérus (CCACVI). Il a été adopté le 17 juillet 2023 et transmis en Préfecture, le 17 août. Il est donc exécutoire depuis le 17 octobre 2023.

Article L302-3 du Code de la construction et de l'habitat

« L'EPCI délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique, en s'appuyant notamment sur les observatoires. Ce bilan annuel comporte, pour chacune des communes, la comparaison entre les objectifs annualisés du programme local de l'habitat les résultats de l'exercice écoulé ».



Il s'est constitué autour de 4 ambitions :

- 1 - RÉINVESTIR L'URBAIN**
- 2 - MAÎTRISER L'URBAIN**
- 3 - LOGER EN INCLUSION**
- 4 - GOUVERNER UNE POLITIQUE PARTAGÉE**

Selon une territorialisation en 5 secteurs :

Sectorisation CCACVI

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérus (dénommée ci-après CCACVI), se compose de 15 communes membres réparties, dans le cadre de l'étude suivante, mais également dans le cadre des politiques de l'Habitat, de la Ville, et des dispositifs d'observation, de suivi, d'évaluation et d'animation en cinq secteurs :

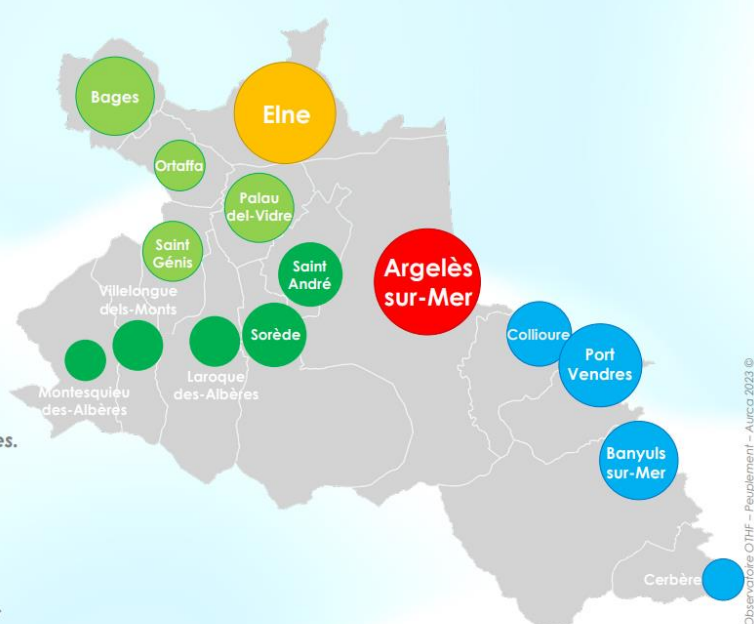
Pôles urbains d'Argelès-sur-Mer.

Pôle urbain d'Elne.

Secteur « Côte-Vermeille » :
Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

Secteur « Tech » :
Bages, Ortafa, Palau-del-Vidre, Saint-Génis-des-Fontaines.

Secteur « Albères » :
Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Saint-André, Sorède et Villelongue-dels-Monts.



Source Observatoire OTHF - Peuplement - Aurca 2023 ©



SOMMAIRE



EVOLUTIONS SOCIO-ECONOMIQUES	4
BILAN DE LA PROGRAMMATION	9
BILAN DE L'AVANCEE DES ACTIONS	12
ANNEXE (BILAN DE LA PROGRAMMATION PAR COMMUNE)	38



Evolution démographique

	Population totale (légal) 2021	Population totale (légal) 2020	Différence 2021 et 2020	Evol. de la pop. en moy an. 2015-2021	Part de la population âgée de 75 ans ou plus -2020	Part de la population âgée de 60 à 74 ans 2020	Part de la population âgée de - 60 ans 2020
Argelès-sur-Mer	11 088	10 844	244	0,65	17,6	28,7	53,7
Elne	9 551	9 518	33	1,43	10,8	16,8	72,4
Total pôles urbains	20 639	20 362	277				
Banyuls-sur-Mer	4 734	4 839	-105	-0,35	18,3	28,3	53,4
Cerbère	1 273	1 316	-43	-1,17	18,4	28,8	52,8
Collioure	2 549	2 429	120	-1,98	22,7	30,4	46,9
Port-Vendres	4 048	4 070	-22	-0,92	19	23,7	57,3
Total Côte Vermeille	12 604	12 654	-50				
Laroque-des-Albères	2 248	2 221	27	0,8	18,5	30,8	50,7
Montesquieu-des-Albères	1 299	1 273	26	0,73	13,6	29,8	56,6
Saint-André	3 455	3 462	-7	0,34	17,5	24	58,5
Sorède	3 500	3 446	54	1,25	17,3	27,5	55,2
Villelongue-dels-Monts	1 920	1 877	43	2,06	14,6	22,2	63,2
Total Albères	12 422	12 279	143				
Bages	4 539	4 507	32	1,58	11,1	20,2	68,7
Ortaffa	1 822	1 722	100	4,58	9,1	16,5	74,4
Palau-del-Vidre	3 180	3 137	43	-0,42	9,6	21,7	68,7
Saint-Génis-des-Fontaines	2 941	2 864	77	0,82	20,2	26,5	53,3
Total Tech	12 482	12 230	252				
Total CCACVI	58 147	57 525	622	0,6	15,60%	24,40%	60,00%

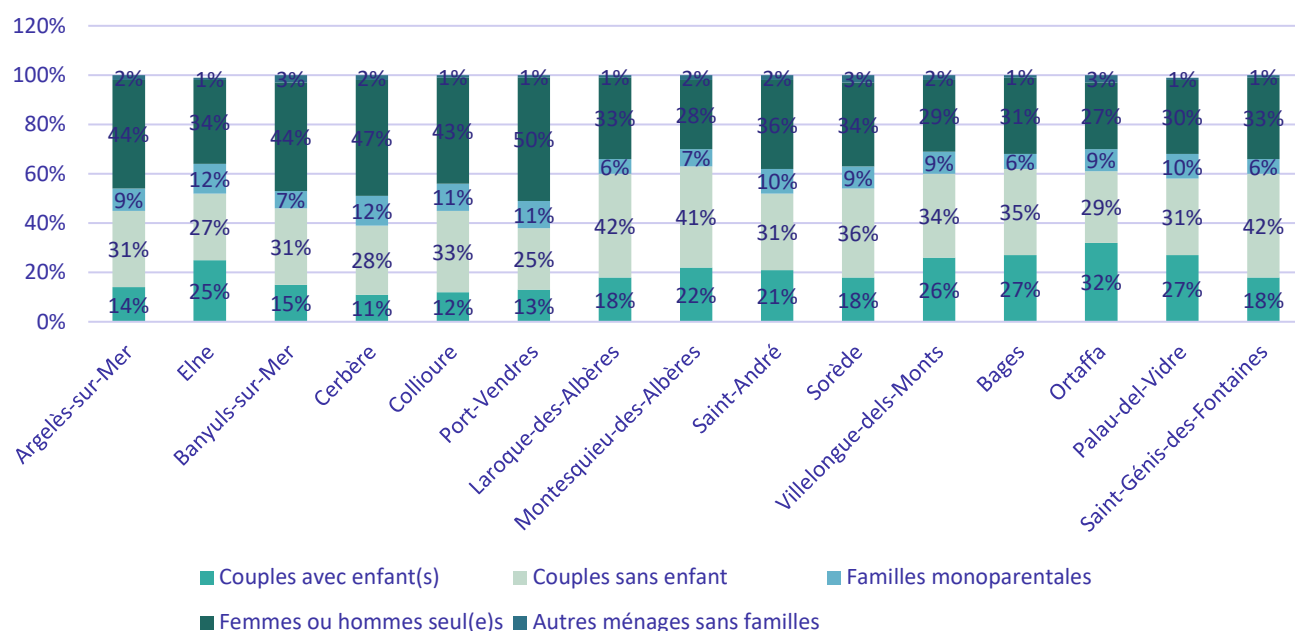
sources : Insee RP et Insee Etat-civil

Composition familiale

	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Familles monoparentales	Femmes seules	Hommes seuls	Autres ménages sans familles
Total pôles urbains	18%	30%	11%	24%	15%	2%
Total Côte Vermeille	13%	29%	10%	27%	19%	2%
Total Albères	21%	36%	9%	20%	13%	2%
Total Tech	25%	35%	8%	18%	13%	1%
Total CCACVI	19%	32%	9%	23%	15%	2%

source : Insee RP

Composition familiale



Composition des ménages - source : Insee RP 2020

Répartition des revenus

	Part des pensions, retraites et rentes 2020	Part des revenus d'activité 2020	Part des prestations sociales 2020	Part des revenus du patrimoine 2020
Total CCACVI	45,9%	50,8%	3,1%	11,1%
Total Département 66	37,8%	57,8%	8,6%	9,8%

source : Insee - Filosofi 2020

Médiane du niveau de vie

	2020
Total CCACVI	20 960€
Total Département 66	20 700€

source : Insee - Filosofi (Euros) 2020

En bref :

- **+ 622 habitants**
- **Un accroissement démographique différencié, avec une perte d'habitants sur la Côte Vermeille**
- **Un vieillissement de la population différencié (particulièrement marqué à Collioure)**
- **38% de personnes seules (jusqu'à 46% sur la Côte Vermeille) puis 32% de couples sans enfants, puis 28% de ménages avec enfants (jusqu'à 33% sur le Tech)**
- **Des revenus largement issus des retraites (+8,1pts / CD66) et du patrimoine (+1,3pts/CD66), avec relativement peu de précarité (-5,5pts de parts de prestations sociales/CD66, et -4 pts/ Région Occitanie)**

Nombre de création d'entreprises

	2017	2018	2019	2020	2021
Total CCACVI	550	579	606	683	849
Total Département 66	4 710	5 246	5 881	5 870	7 504
Part CC ACVI / département	12%	11%	10%	12%	11%

source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Nombre d'établissements actifs employeurs

	2020
Total CCACVI	2 286
Total Département 66	17 218
Part CC ACVI / département	13%

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores)

Emploi

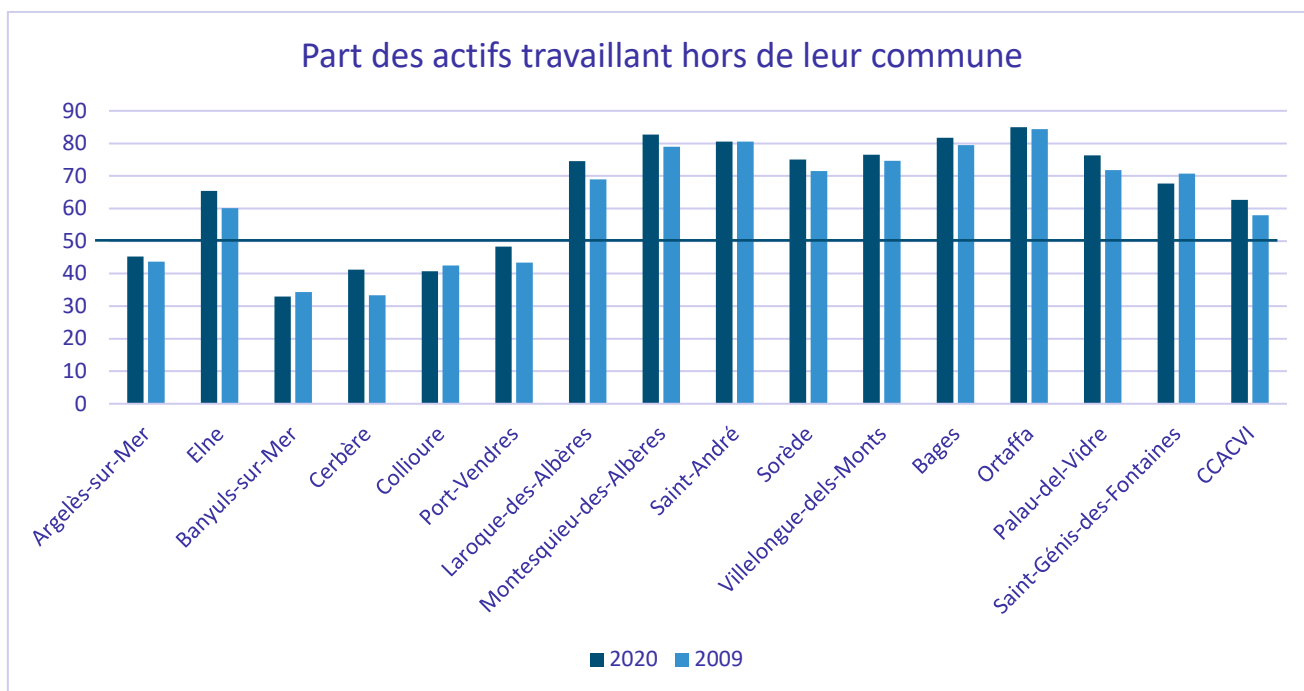
	Emploi total 2020	Emploi total 2009	Evolution moyenne annuelle emploi total -2020	Evolution moyenne annuelle emploi total -2009
Total CCACVI	15 669	14 952	0,6%	0,6%
Total Département 66	159 183	152 235	0,6%	0,6%
Part CC ACVI / département	9,84%	9,82%	/	/

source : Insee RP

Part des actifs travaillant hors de leur commune

	2009	2020	Différence
Total CCACVI	57,9%	62,6%	+ 4,7 pts
Total Département 66	56,8%	61,3%	+ 4,5 pts

source : Insee RP 2020



En bref :

- **Pour relativiser : le poids démographique de la CCACVI dans le département est de 11,7%**
- **Des entreprises qui se créent toujours plus chaque année**
- **Une part de création stable par rapport à l'ensemble du département**
- **Les entreprises de l'EPCI représentent 13% du département (> poids économique supérieur à son poids démographique), alors que l'emploi dans le CCACVI représente 9,84% du département**
- **Des actifs toujours plus nombreux à travailler hors de leur commune (tendance départementale), avec un taux inférieur à 50% sur les communes de la Côte Vermeille et Argelès-sur-Mer.**

Evolution du parc du résidences secondaires (RS)

- **+ 13% de RS/ 10 ans sur la CCACVI (pareil que l'évolution des RP) :**
 - Argelès-sur-Mer :
 - + 11% de RS et + 12% de RP
 - - 1 pt de RS et -100 RS/10 ans
 - Côte Vermeille :
 - +18% de RS et + 9% de RP
 - + 4pts de RS et – 600 RP /10 ans

source : Aurca, étude sur les résidences secondaires et le Airbnb

Taux de vacance structurelle

	2019	2021	Différence
Total CCACVI	2,4%	2,6%	+ 0,2 pts
Total Département 66	3,4%	3,7%	+ 0,3 pts

source : LOVAC

Loyers parc privé

	Loyers d'annonce maison type - parc privé (€/m²) 2022	Loyers d'annonce appartement type - parc privé (€/m²) 2022
Pôles urbains		
Argelès-sur-Mer	10,56	11,4
Elne	9,63	10,68
Côte Vermeille		
Banyuls-sur-Mer	10,09	11,61
Cerbère	10,09	11,43
Collioure	10,09	12,42
Port-Vendres	10,09	11,15
Albères		
Laroque-des-Albères	9,37	12,13
Montesquieu-des-Albères	9,74	12,13
Saint-André	10,09	10,42
Sorède	10,09	10,34
Villelongue-dels-Monts	9,74	9,89
Tech		
Bages	9,1	9,72
Ortaffa	9,37	10,12
Palau-del-Vidre	9,34	10,06
Saint-Génis-des-Fontaines	9,37	9,91

source : ANIL, Estimations UMR 1041 CESAER (AgroSup Dijon-INRAE), à partir des données de Groupe SeLoger et leboncoin

En bref :

- Une forte augmentation de résidences secondaires sur la Côte Vermeille
- Un taux de vacance relativement faible mais en augmentation
- Des loyers moins élevés sur le Tech



BILAN DE LA PROGRAMMATION 2023

CCACVI

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

Objectifs annualisés (nombre de logements) :

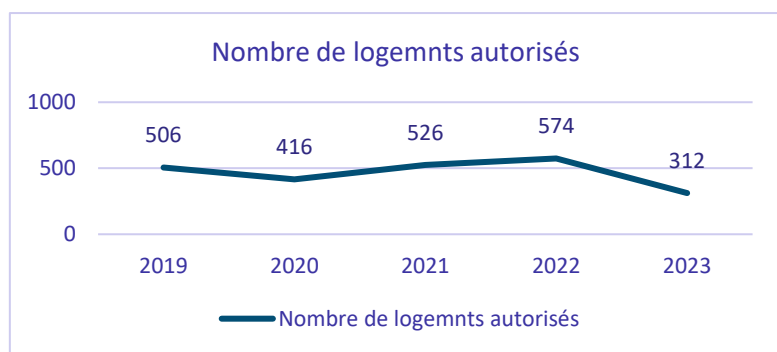
	CCACVI	Dont Secteur Pôle urbain	dont Secteur Côte Vermeille	dont Secteur Tech	dont secteur Albères
Production nouvelle	495	203	117	85	91
Changement de destination	7	2	3	1	2
Total nouveaux logements	502	205	120	86	93
Places/logts spé.	37 places et 13 logements	60 places et 60 logements	145 places et 20 logements	0	0

Résultats-Synthèse 2023 (sur PC et DP)

	Production nouvelle	Places/logements spécifiques
Argelès-sur-Mer	66	30
Elne	56	
secteur "Pôles urbains"	122	30
Banyuls-sur-Mer	22	0
Cerbère	4	0
Collioure	7	0
Port-vendres	73	0
secteur "Côte Vermeille"	106	0
Bages	10	0
Ortaffa	22	0
Palau-del-Vidre	5	0
Saint-Génis-des-Fontaines	3	0
Secteur "Tech"	40	0
Laroque-des-Albères	16	0
Montesquieu-des-Albères	5	0
Saint-André	5	0
Sorède	16	0
Villelongue-dels-Monts	2	0
secteur "Abères"	44	0
Total CCACVI	312	30

En bref :

- 62% de l'objectif annualisé atteint en production de logements
- 1 FJT à Argelès-sur-Mer (30 places)
- Chute du nombre d'autorisation de logements
- Selon la source Sit@del (données non fiabilisées avec +14% de logements/ service urba):
 - 2 fois plus de changements de destination qu'attendus (garages, entrepôts, commerces...) avec 14 changements de destination
 - La majorité des logements en collectif
 - Plus du quart est destiné à la location



Source: service urbanisme CCACVI

Nombre de logements sociaux agréés

Objectifs annualisés (nombre d'agréments DDTM) :

	CCACVI	Dont Secteur Pôle urbain	dont Secteur Côte Vermeille	dont Secteur Tech	dont secteur Albères
Logements locatifs sociaux	99	61	6	17	18
Logements en accession sociale	74	30	29	4	9

Résultats - Synthèse 2023 (sur Agréments DDTM)

	CCACVI	Dont Secteur Pôle urbain	dont Secteur Côte Vermeille	dont Secteur Tech	dont secteur Albères
Logements locatifs sociaux	129 logements + 174 spécifiques	26 « familiaux » 18 « dérogation ASV » 30 FJT = 44 logements + 30 spécifiques	144 spécifiques (reconstruction EHPAD)	0	85 « dérogation ASV »
Logements en accession sociale	0	0	0	0	0

Source : DDTM

* Dérogation ASV: dérogation au titre de la loi adaptation de la société au vieillissement (ASV)

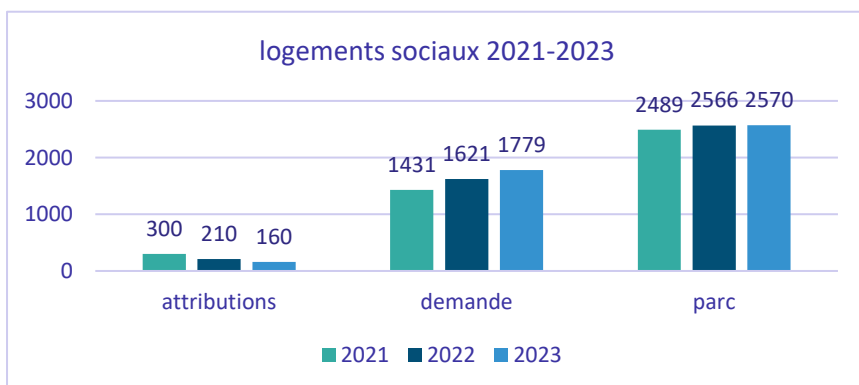
Résultats - Synthèse 2022 et 2023 (ventes de logements HLM)

	CCACVI	Dont Secteur Pôle urbain	dont Secteur Côte Vermeille	dont Secteur Tech	dont secteur Albères
Logements sociaux vendus (2022 et 2023)	22	0	17	3	2

Source : Aurca

En bref :

- **Attention : l'agrément ne vaut pas réalisation**
- **Dérogation ASV= résidence HLM pour des personnes âgées sans services**
- **Une production de LLS principalement tournée vers un public cible (2 projets de résidences sénior, 1 projet d'EHPAD et 1 projet pour les jeunes)**
- **Seuls 26 logements sociaux « familiaux »**
- **22 logements sociaux vendus par un bailleur social (sur 2 ans), avec des prix deux fois inférieurs à ceux du marché**



En bref :

- **-50 attributions /2022**
- **+ 158 demandeurs**
- **+ 4 LLS**

Source : SNE et RPLS

Nombre de logements améliorés

Objectifs annualisés (nombre d'agréments Anah/DDTM) :

	CCACVI	Dont Secteur Pôle urbain	dont Secteur Côte Vermeille	dont Secteur Tech	dont secteur Albères
Amélioration via propriétaire privé	100	48	55	30	24
Amélioration via bailleur social (acqui./amélio.)	8	3	3	2	2

Les totaux CCACVI diffèrent avec les totaux des secteurs en raison des différents arrondis

Résultats- Synthèse 2023 (sur Agréments Anah et DDTM)

	Amélioration via propriétaire privé	dont OPAH		dont PIG		dont MaPrimeRénov		dont opération façades		Amélioration via bailleur social (agrément acqui./amélio.)
Argelès-sur-Mer	81	10	12%	9	11%	61	75%	1	1%	12
Elne	90	14	16%	8	9%	62	69%	6	7%	18
Secteur "Pôles urbains"	171	24	14%	17	10%	123	72%	7	4%	30
Banyuls-sur-Mer	19	4	21%	1	5%	13	68%	1	5%	0
Cerbère	26	3	12%	3	12%	11	42%	9	35%	0
Collioure	9	0	0%	1	11%	5	56%	3	33%	0
Port-vendres	31	5	16%	4	13%	16	52%	6	19%	0
Secteur "Côte Vermeille"	85	12	14%	9	11%	45	53%	19	22%	0
Bages	38	0	0%	4	11%	33	87%	1	3%	0
Ortaffa	10	0	0%	0	0%	8	80%	2	20%	0
Palau-del-Vidre	31	5	16%	1	3%	21	68%	4	13%	0
Saint-Génis-des-Fontaines	32	5	16%	1	3%	26	81%	0	0%	0
Secteur "Tech"	111	10	9%	6	5%	88	79%	7	6%	0
Laroque-des-Albères	26	2	8%	5	19%	19	73%	0	0%	0
Montesquieu-des-Albères	16	0	0%	2	13%	14	88%	0	0%	0
Saint-André	43	1	2%	4	9%	38	88%	0	0%	0
Sorède	41	5	12%	3	7%	27	66%	6	15%	0
Villelongue-dels-Monts	14	0	0%	1	7%	13	93%	0	0%	0
Secteur "Abères"	140	8	6%	15	11%	111	79%	6	4%	0
Total CCACVI	507	54	11%	47	9%	367	72%	39	8%	30

Sources : Anah (PIG et MapprimeRénov'), CCACVI (OPAH et opération façades), DDTM (agréments acquisition/amélioration)

En bref :

- **Des opérations particulièrement dynamiques en 2023 :**
 - MapprimeRénov' : +23%/2022 (nombre de travaux)
 - OPAH: +38% (+15 logements)
 - PIG: +47% (+15 logements)
 - Opération façades : +11% (+ 4 logements)
- Des projets (stade agréments) d'acquisition-amélioration (AA) à Argelès sur 3 petits immeubles
- Un projet de requalification (AA) en résidence pour personnes âgées d'un immeuble à Elne (18 logements)
- Une amélioration de classe énergie du parc existant des bailleurs sociaux : parc composé à 0,3% d'une étiquette E (soit 19 logements) en 2023 (pas de F ou G) contre 0,4% en 2022.



BILAN DE L'AVANCEE DES ACTIONS

SYNTHESE

Synthèse des actions 2023

Action	Type d'action	En bref...	page
AMBITION 1 - RÉINVESTIR L'URBAIN			15
1.1. Améliorer le parc ancien			15
<u>OPAH intercommunale</u>	Poursuite de l'opération (pilotage, subventions)	- 54 nouveaux logements - 44 logements en réservation de subvention - 30 logements subventionnés - 6 réunions publiques	15
<u>Opération facades</u>	Poursuite de l'opération (pilotage, subventions)	- 39 nouveaux logements - 10 logements en réservation de subvention (non payés) - 29 logements subventionnés	17
<u>Cadastre solaire</u>	Lancement application	- Journée de lancement du cadastre : 21 juin 2023 - Nombre de consultations : 546	18
<u>Permis de louer à Elne</u>	Lancement dispositif	- Délibération de mise en place : septembre 2023 - Mise en œuvre opérationnelle : prévue en avril 2024	18
<u>Histologe</u>	Nouveau partenariat	- Lancement de la plateforme : début 2023 - 13 signalements recueillis	19
1.2. Les LLS/LAS dans l'ancien			20
<u>OPAH intercommunale</u>	Poursuite de l'opération (pilotage, subventions)	- 14 nouveaux projets de logements conventionnés avec l'Anah - 6 logements de primo-accédants	20
<u>Association Habiter en terre catalane</u>	Nouveau partenariat	- Approbation de la convention en juin 2023 - 30 logements gérés	21
1.3. Le parc vacant			21
1.4. Le Mieux vivre dans l'ancien			22
<u>Etude villégiaturisation et impact</u>	Etude	- Etude réalisée par l'AURCA (convention de partenariat) - Villégiaturisation du parc des résidences principales extraordinairement élevée sur la Côte Vermeille - Presque deux fois plus d'annonces de locations saisonnières en 6 ans sur l'intercommunalité - Des outils de régulation existent mais demeurent limités (surtout pour les résidences secondaires)	22
AMBITION 2 - MAÎTRISER L'URBAIN			23
2.1. Le locatif aidé			23
<u>Etude de peuplement du parc social 2023</u>	Etude	- Etude réalisée par l'Aurca (convention de partenariat) dans le cadre de la CIL - Une demande principalement tournée vers des T1/T2 (44%) puis les T3 (32%) puis les T4 (20%) et un parc principalement composé de T3 (40%) puis de T4 (35%). - Réorientation en cours de la production vers les petits logements T1/T2 (49%) et toujours sur le T3 (39%)	23
2.2. L'accession aidée			24

2.3. L'urbanisme et l'habitat			24
<u>Note technique du PLH : Traduire réglementairement les dispositions logement/habitat dans les PLU</u>	Rédaction « guide » et présentation	- Réalisation d'une note technique sur les « outils » logements du PLU - Organisation d'une réunion avec les services voire certains élus des communes sur le sujet - La note montre que les PLU peuvent fixer des règles assez poussées pour répondre aux objectifs des communes	24
<u>Avis sur les PLU en évolution</u>	Analyse des PLU au regard du PLH	- 5 projets d'évolutions de PLU analysés au regard du PLH	25
2.4. Le foncier			25
AMBITION 3 - LOGER EN INCLUSION			26
3.1. Les jeunes			26
<u>Création d'un FJT à Argelès-sur-Mer</u>	Attribution d'une subvention	- Attribution d'une subvention - Création de 30 studios à Argelès pour accueillir des personnes de moins de 30 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle (apprentis, stagiaires, salariés...) ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire	26
<u>Poursuite de l'AMI Copropriété</u>	Etude	- Etude en cours. - 1 COPIL (communes littorales) et 1 COTECH	27
<u>Rédaction des conventions sur le logement des travailleurs saisonniers</u>	Accompagnement/ingénierie	- Un diagnostic et un plan d'action sera défini dans les trois communes touristiques	27
<u>Convention de partenariat avec le Bureau Information jeunesse : Lancement de la boussole des jeunes</u>	Nouveau partenariat	- Signature du partenariat en juillet 2023 - Lancement de la Boussole des jeunes/logement en novembre 2023	28
<u>Intégration des jeunes dans les objectifs et suivi d'attribution de logements sociaux</u>	Mise en place et suivi Conventions/ plans (logement social)	- Critère de priorité intercommunal dans la CIA : jeunes de moins de 30 ans - points attribués aux jeunes de moins de 30 ans dans la cotation de la demande	28
3.2. Les ménages précaires			29
<u>Prise en compte des ménages précaires au sein de la CIL</u>	Mise en place et suivi Conventions/ plans (logement social)	- Révision de la convention intercommunale d'attribution - Elaboration de la cotation de la demande - Suivi et présentation en CIL des attributions DALO/PDALHPD, ménages relevant du 1er quartile	29
3.3. Les gens du voyage			29
<u>Renouvellement du prestataire VAGO et réalisation d'un bilan social à 3 ans</u>	Mise en place et suivi délégation de service public	- Renouvellement du marché avec VAGO - Réalisation d'actions sociales sur l'aire d'Elne	29
<u>Réalisation de travaux</u>	Travaux	- Poursuite des travaux d'amélioration de l'aire d'Elne	30
<u>Renouvellement du soutien au coordonnateur</u>	Partenariat	- Renouvellement du soutien au coordonnateur	30
3.4. Les personnes âgées et handicapées			31
<u>OPAH intercommunale</u>	Poursuite de l'opération (pilotage, subventions)	- 6 logements adaptés grâce à l'OPAH	31
<u>Intégration des personnes âgées/handicapées dans les objectifs et suivi d'attribution de logements sociaux</u>	Mise en place et suivi Conventions/ plans (logement social)	- Intégration des personnes âgées dans la CIA et la cotation de la demande de logement social - 6 attributions pour 57 demandes	32

<u>Forum « prévention des chutes – et si on en parlait ? »</u>	Mise en place partenariat	- 80 participants au Forum	32
<u>Convention de partenariat avec le Bureau Information jeunesse</u>	Nouveau partenariat	- 2 binômes Génération Part'age	32
AMBITION 4 - GOUVERNER UNE POLITIQUE PARTAGÉE			33
4.1. Piloter et animer			33
<u>COMHAB et COTECH</u>	Animation/pilotage	- 6 COMHAB - 1 COTECH	33
<u>CIL et suivi du PPGDID</u>	Animation/pilotage	- 2 CIL - 3 COTECH	33
<u>Participation aux instances et travaux des partenaires</u>	Animation/partenariat	- Révision du PDALHPD - Participation aux commissions de la sous-préfecture (réservation préfectorale et prévention des expulsions locatives) - Suivi de la politique des partenaires (ADIL, PIG, BIJ, FJT, PL21...)	34
4.2. Accompagner et sensibiliser			34
<u>Suivi petites villes de demain (PVD), ORT</u>	Accompagnement/ingénierie	- Liens avec PVD/ORT	34
<u>Accompagnement et suivi cheffe de projet hébergement saisonnier d'Argelès et des communes touristiques</u>	Accompagnement/ingénierie	- Accompagnement/suivi cheffe de projet hébergement saisonnier d'Argelès - Accompagnement/suivi rédaction des conventions pour le logement des travailleurs saisonniers en commune touristique	35
<u>Support au service développement durable</u>	Accompagnement/ingénierie	- Aide au lancement du cadastre solaire - Aide au lancement du marché de la thermographie aérienne	35
<u>Mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG)</u>	Animation/pilotage	- Chargée de mission habitat aussi Chargée de coopération logement - Principalement mise en œuvre des actions sur les travailleurs saisonniers, la communication, l'habitat indigne	35
<u>Communication auprès du public</u>	Communication	- Communication via le site internet, la newsletter, le Facebook de la CCACVI - Organisation de réunions publiques sur les aides à l'amélioration de l'habitat et assistance à l'organisation du Forum sur la prévention des chutes	36
4.2. Observer et évaluer			37
<u>Adhésion à l'AURCA</u>	Observer	- Adhésion à l'AURCA qui gère l'observatoire de l'habitat et du foncier - Réalisation d'étude sur le parc social et sur les résidences secondaires et le Airbnb par l'AURCA	37
<u>Productions régulières de bilans : PLH, OPAH, opération façades, CIA, PPGD</u>	Evaluer	- Bilans annuels des différents programmes, opérations, conventions : PLH, OPAH, opération façades, CIA, PPGD - Evaluation de l'OPAH	37

DETAIL DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

AMBITION 1 - RÉINVESTIR L'URBAIN

Améliorer le parc existant

1.1. Améliorer le parc ancien

Améliorer le confort du parc immobilier et lutter contre l'habitat indigne et dégradé

- Favoriser et subventionner les travaux d'amélioration de l'habitat
- Lutter contre l'habitat indigne
- Renforcer la connaissance

Aider

- OPAH intercommunale : 54 nouveaux logements engagés dans l'OPAH, un record

Cette année l'opération s'est poursuivie pour sa quatrième année. Deux avenants à la convention ont été nécessaires, le premier pour prolonger d'un an l'OPAH (jusqu'au 31 novembre 2023) et pour procéder à l'extension de certains périmètres (à Saint-Génis-des-Fontaines, Palau-del-VIDRE, Montesquieu-des-Albères, Sorède et Elne), le second pour acter le retrait de la commune d'Ortaffa et pour élargir le périmètre à un quartier d'Elne. A noter que cette année, avec le lancement du PIG 3 du département, les subventions du département dans l'opération ont été valorisées.

En 2023, afin de renforcer la sensibilisation, une série de réunions publiques ont été organisées :



- Elne : 8/02- env. 50 personnes
- Saint-Génis-des-Fontaines : 06/04- env.15 personnes
- Bages : 11/05 : env.30 personnes
- Montesquieu : 24/05 : env. 25 personnes
- Banyuls : 12/06 : env. 20 personnes
- Saint-André : 22/06 : env. 35 personnes

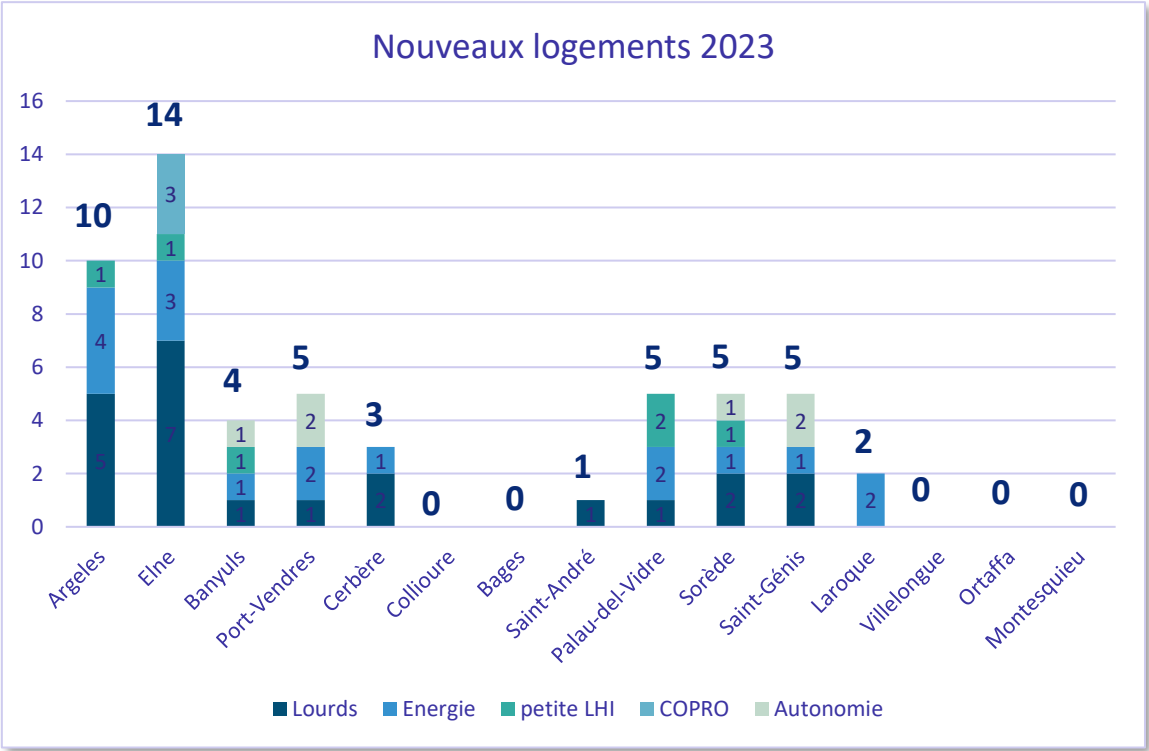
Ce sont ainsi près de 175 personnes qui ont été sensibilisées à l'opération et aux aides à l'amélioration de l'habitat en général. La réunion faisait intervenir trois intervenants : Esthel Marzo, service habitat de la CCACVI pour présenter le panorama général des aides à l'amélioration de l'habitat ; Gaïané Khandzian, Urbanis, pour expliquer l'OPAH avec des cas concrets ; Fanny Brunet, directrice, et les autres juristes de l'ADIL pour sensibiliser à la préparation des projets (obligations des bailleurs, en copropriété, vigilance sur les choix des artisans, le démarchage...).

En 2023, 4 commissions d’attribution des aides se sont tenues soit environ une commission tous les trois mois (23 janvier, 5 avril, 8 juin, 11 septembre, 4 décembre 2023).

Au total : **44 nouveaux dossiers représentant 54 logements ont été examinés.**

En détail, l’opérateur et les commissions ont traité :

- **Réservation : 35 dossiers** représentant **44 logements** ont été réservés et non payés en 2023 (nouveaux logements) pour un montant de réservation de 101 772€
- **Paiement : 26 dossiers** représentant **30 logements** mis au paiement (réservés en 2023 ou avant mais dont les travaux ont été achevés en 2023> nouveaux et anciens logements) pour un montant de **51 922€.**



	Lourds	Energie	Petite LHI	COPRO	Autonomie	Total
CCACVI	22	17	6	3	6	54

Perspectives 2024 : Poursuivre l’opération. Préparer la période post-opération.

En bref :

- 54 nouveaux logements
- 44 logements en réservation de subvention
- 30 logements subventionnés
- 6 réunions publiques

- Opération façades : 39 nouveaux logements engagés

L'opération façades participe à l'embellissement des centres anciens et ainsi à leur attractivité. En 2023, l'opération continue de mobiliser les particuliers.

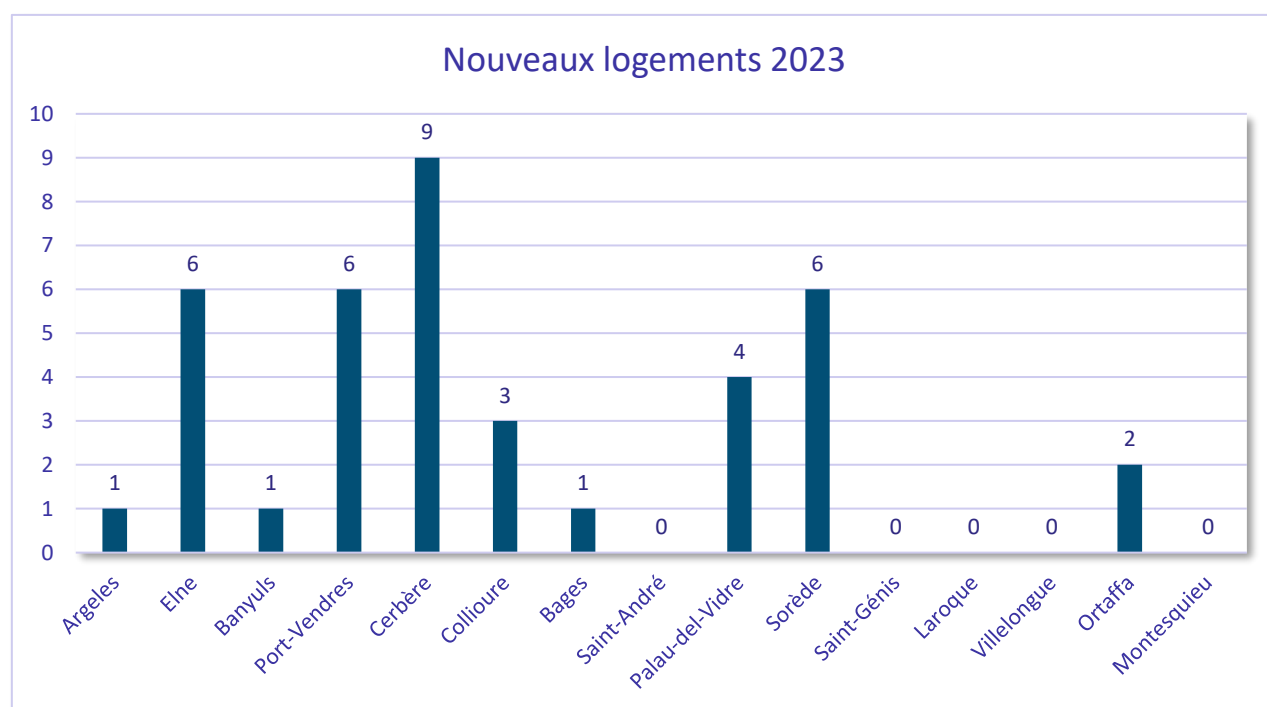
En 2023, 4 commissions d'attribution des aides se sont tenues soit environ une commission tous les trois mois (23 janvier, 5 avril, 8 juin, 11 septembre, 4 décembre 2023). Il s'agit des mêmes commissions que l'OPAH.

Au total : **39 nouveaux dossiers ont été examinés.**

En détail, l'opérateur et les commissions ont traité :

- **Réservation : 10 dossiers** ont été réservés et non payés en 2023 (nouveaux immeubles) pour un montant de réservation de 21 342€
- **Paiement : 29 dossiers** (réservés en 2023 ou avant mais dont les travaux ont été achevés en 2023> nouveaux et anciens bâtiments) pour un montant de **58 075€ de subventions pour 216 310€ de travaux soit un taux de subvention moyen de 27%.**

Il est à constater le faible nombre de logements aidés à Argelès.



Perspectives 2024 : Le marché avec SOLIHA s'achève en fin d'année 2023, aussi il sera nécessaire de lancer une consultation pour sélectionner un opérateur. Dans le cas où un autre opérateur serait choisi, il faudra également prévoir une nouvelle communication (élaboration et impression de nouveaux flyers).

En bref :

- 39 nouveaux logements
- 10 logements en réservation de subvention (non payés)
- 29 logements subventionnés

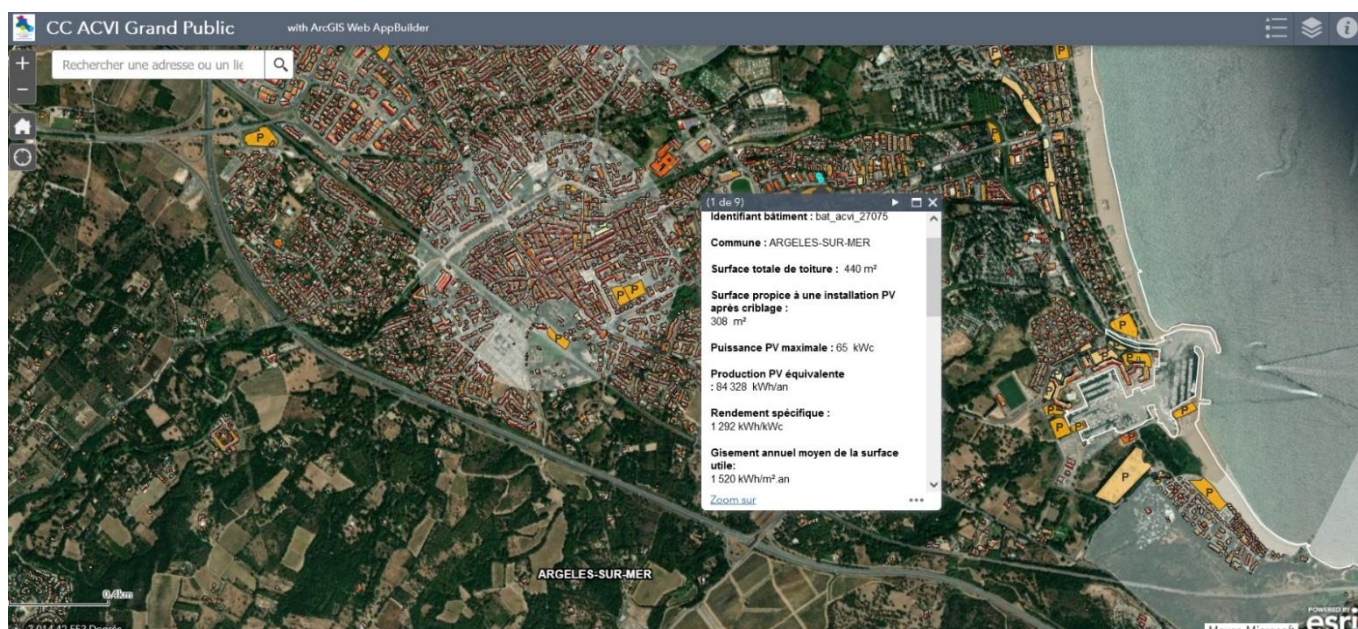
- Cadastre solaire : lancement en juin

Le service développement durable de la communauté de communes a mis en place un cadastre solaire destiné à sensibiliser les particuliers à la mise en place de panneaux photovoltaïques et thermiques sur leurs toitures. Cet outil d'aide à la décision, accessible sur le site internet de la CCACVI, indique le potentiel solaire de la toiture ainsi que des indices de gestion de projet et de rentabilité.

Le service habitat a participé à sa mise en place aux côtés du service développement durable (pilote du projet), du service SIG, du conseiller en énergie partagée, et du service communication. Avec le départ de la chargée de mission développement durable, en milieu d'année, le service habitat a également repris à sa charge le pilotage.

Une réunion de lancement du cadastre solaire a été organisée le 21 juin 2023 à la salle des fêtes de Sorède. Cette journée, a permis de montrer l'outil de façon personnalisée au public, avec la possibilité de rencontrer différents partenaires présents sur des stands : CatEnr, les Petits débrouillards, Pays Pyrénées Méditerranée, Adil, Guichet Rénov'Occitanie, Energétiques, UFC Que choisir.

Entre le 1^e juillet et le 21 décembre 2023, 546 personnes ont consulté l'outil soit environ 3 par jour.



Perspectives 2024 : continuer à communiquer sur l'outil et renforcer l'accompagnement.

En bref :

- Journée de lancement du cadastre : 21 juin 2023
- Nombre de consultations : 546

Contraindre/prévenir

- Permis de louer à Elne : Initialisation de la démarche

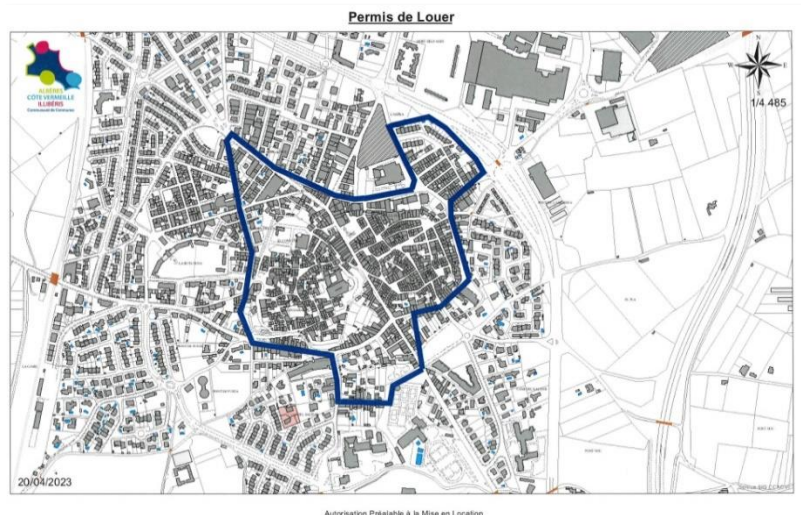
La commune d'Elne a sollicité la communauté de communes pour la mise en place du permis de louer, avec une délégation de sa mise en œuvre, selon deux modalités : l'autorisation préalable de mise en location sur le

périmètre actuel de l'OPAH et la déclaration préalable de mise en location ailleurs. Ces mesures participeront à la lutte contre les marchands de sommeil et à l'amélioration du confort des logements locatifs de la commune.

Afin de mettre en place le permis de louer, il a été nécessaire de procéder en deux temps, avec d'abord une délibération de la commune d'Elne pour demander la mise en place et la délégation, puis une délibération de la CCACVI pour instaurer les périmètres, les modalités de dépôt et la délégation.

Pour la mise en place de cette mesure, le service habitat s'est rendu à des réunions préparatoires avec la mairie, la DDTM et l'Anah.

Ainsi, avec une délibération de la CCACVI intervenue en septembre 2023, la mise en œuvre effective est prévue pour avril 2024.



Perspectives 2024 : Il s'agira pour la commune et pour l'intercommunalité de signer une convention partenariale de mise en œuvre du dispositif et pour la commune d'organiser la communication puis le lancement et l'instruction des dossiers à partir d'avril 2024.

En bref :

- Délibération de mise en place : septembre 2023
- Mise en œuvre opérationnelle : prévue en avril 2024

- Histologe, la plateforme en ligne de signalement pour l'habitat indigne et non décent : nouvelle coopération

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la DDTM a mis en place une nouvelle plateforme de signalement en ligne d'un logement non décent, et de coopération entre les acteurs (Etat, CD, ADIL, ARS, CAF, EPCI). L'Etat a alors ouvert les droits à la communauté pour lui permettre de suivre ces dossiers.

Dans ce cadre, le service habitat, informe la commune concernée par un signalement, et transmet les coordonnées de cette dernière à l'Etat le cas échéant.

En 2023, 13 signalements ont été effectués via la plateforme : 4 à Argelès, 2 à Palau, 2 à Port-Vendres, 2 à Elne, 1 à Bages, 1 à Collioure, 1 à Saint-Génis.

En bref :

- Lancement de la plateforme : début 2023
- 13 signalements recueillis

1.1 Les LLS/LAS dans l'ancien

Développer le conventionnement Anah et l'acquisition/amélioration - Expérimenter le LAS dans l'ancien

- Identifier les gisements immobiliers
- Renforcer le conventionnement Anah
- Développer le parc social public en acquisition/amélioration

Aider

- OPAH intercommunale : 14 logements de propriétaires bailleurs et 6 de primo-accédants

L'OPAH permet d'aider les propriétaires bailleurs à améliorer leurs logement grâce à des subventions en contreparties desquelles le propriétaire s'engage à passer une convention avec l'Anah qui prévoit un encadrement des loyers dans le but de proposer un logement « social ».

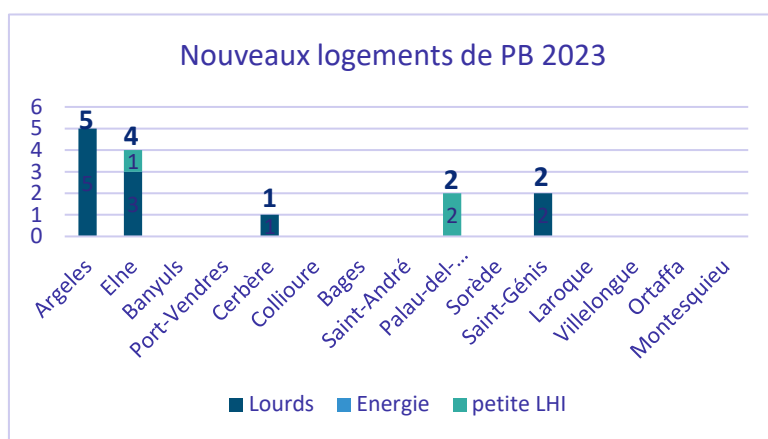
En 2023, **14 nouveaux logements** appartenant à des propriétaires bailleurs ont été examinés, soit 7 propriétaires bailleurs concernés. Aucun propriétaire bailleur n'a achevé de travaux en 2023.

De plus, l'OPAH prévoit d'attribuer une prime de 5 000€ (2 500€ de la CCACVI + 2 500€ de la commune), aux primo-accédants réalisant des travaux lourds. Ces logements pourraient être considérés comme des logements en accession sociale (LAS).

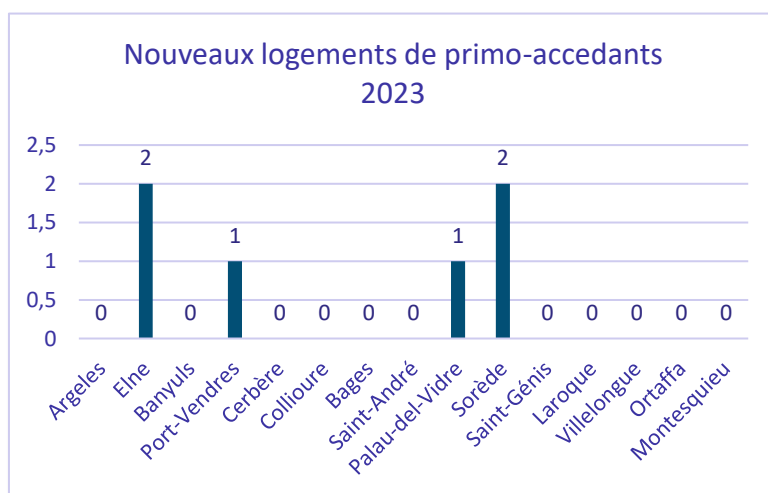
En 2023, l'OPAH a ainsi permis d'aider 6 primo-accédants.

En bref :

- 14 nouveaux projets de logements conventionnés avec l'Anah
- 6 logements de primo-accédants



	Lourds	Energie	Petite LHI	Total
CCACVI	11	0	3	14



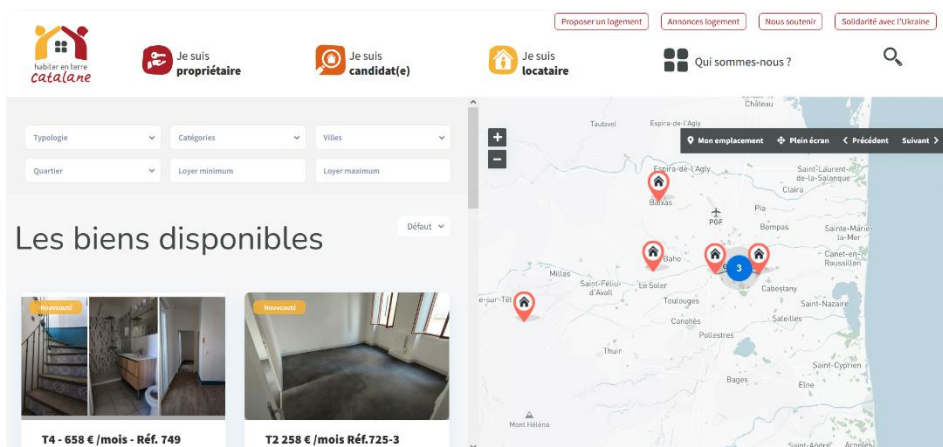
Collaborer/appuyer les partenaires

- Association Habiter en terre catalane : Lancement du partenariat

L'association Habiter en terre catalane, entre autres, accompagne les propriétaires bénéficiant d'un conventionnement ANAH, ainsi que les ménages nécessitant des logements à bas loyers grâce à la gestion d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

Afin de soutenir l'action de l'association, la communauté de communes a passé pour la première fois une convention triennale de partenariat. Cette dernière a été approuvée lors du conseil de juillet 2023.

Au 1^{er} semestre 2023, aucun nouveau logement n'avait été capté pour un mandat de gestion sur l'intercommunalité. Toujours à cette date, 30 logements situés sur le territoire communautaire étaient gérés par Habiter en Terre Catalane, soit le même nombre qu'en 2022.



Perspectives 2024 :

- Développer la communication autour de ce partenariat

En bref :

- Approbation de la convention en juin 2023
- 30 logements gérés

1.2 Le parc vacant

Lutter contre la vacance de longue durée

- Identifier les logements mobilisables
- Accompagner et Inciter les propriétaires

- Aucune action déployée cette année

1.3 Le Mieux vivre dans l'ancien

Travailler le « mieux vivre » à l'échelle du quartier (not. QPV) / Minorer l'impact de la villégiaturisation

- Mobiliser les résidences secondaires et limiter leur construction
- Surveiller les copropriétés et l'impact du « Airbnb »
- Accompagner le « Mieux vivre » en centre ancien

Comprendre/analyser

- Etude villégiaturisation et impact

En fin d'année 2023, l'AURCA a présenté une étude sur le parc de résidences secondaires & sa « Airbnbisation ». En effet, la communauté de communes est marquée par une tension du marché immobilier, en partie due à l'importance de son parc de résidences secondaires et du nombre de logements mis en location saisonnière, type Airbnb. Cette étude, présentée lors de la commission habitat de décembre 2023, avait ainsi vocation à mieux cerner le phénomène.

L'étude s'est attachée à exposer des indicateurs de la pression des résidences secondaires sur le marché de l'immobilier, à établir une identification et une connaissance du parc des résidences secondaires, des capacités touristiques & des meublés de tourisme, à expliciter l'approche financière de ce parc, et à présenter quelques pistes visant la régulation de l'activité...

Perspectives :

- Les communes qui le souhaitent pourront s'engager dans des actions de régulation.
- Suivre les évolutions législatives



En bref :

- Etude réalisée par l'AURCA (convention de partenariat)
- Villégiaturisation du parc des résidences principales extraordinairement élevée sur la Côte Vermeille
- Presque deux fois plus d'annonces de locations saisonnières en 6 ans sur l'intercommunalité
- Des outils de régulation existent mais demeurent limités (surtout pour les résidences secondaires)

AMBITION 2 - MAÎTRISER L'URBAIN

Produire en solidarité et en sobriété

2.1. Le locatif aidé

Maintenir les efforts engagés en direction d'une offre locative sociale et abordable - Mieux identifier la demande

- Orienter et favoriser la production LLS
- Surveiller le marché, la production et la demande LLS - Analyser et réajuster

Observer

- Etude de peuplement du parc social 2023 : des indicateurs sur l'offre et la demande

En juin 2023, dans le cadre de la révision de la convention intercommunale d'attribution et de l'élaboration de la cotation de la demande de logement social, l'Aurca a réalisé une étude sur le peuplement du logement social intercommunal. Celle-ci fournit des éclairages sur l'état du parc locatif social 2022 et les dynamiques de production 2018/2023, sur l'occupation du parc locatif social 2020 et dynamiques de peuplement 2021/2023 ; sur l'orientation de la demande 2021/2023, sur les niveaux des loyers, les taux d'efforts et les taux de rotation du parc locatif social 2022.

Cette étude a été dévoilée lors d'un groupe de travail sur la réforme des attributions puis elle a été envoyée à l'ensemble des partenaires à l'issue de cette réunion. Deux diaporamas ont également été présentés lors de la conférence intercommunale du logement de décembre 2023.

Perspectives : rédiger une note synthétique sur les besoins qualitatifs pour la production de logements locatifs sociaux.



En bref :

- Etude réalisée par l'Aurca (convention de partenariat) dans le cadre de la CIL
- Une demande principalement tournée vers des T1/T2 (44%) puis les T3 (32%) puis les T4 (20%) et un parc principalement composé de T3 (40%) puis de T4 (35%).
- Réorientation en cours de la production vers les petits logements T1/T2 (49%) et toujours sur le T3 (39%)

2.2. L'accèsion aidée

Renforcer les efforts engagés en direction d'une offre d'accèsion sociale et abordable - Mieux identifier la demande

- Orienter et favoriser la production LAS
- Expérimenter de nouvelles formes de LAS
- Surveiller le marché, la production et la demande LAS - Analyser et réajuster

- Aucune action déployée cette année

2.3. L'urbanisme et l'habitat

Garantir une harmonisation PLH/PLU - EPCI/communes

- Accompagner la traduction de la politique intercommunale de l'Habitat dans les PLU
- Analyser la qualité des opérations d'aménagement

Orienter

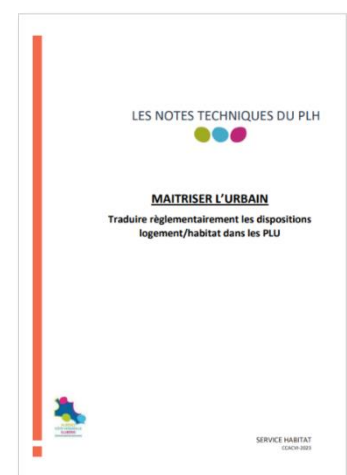
- Note technique du PLH : Traduire réglementairement les dispositions logement/habitat dans les PLU

En 2023, le service habitat a rédigé une note technique, relative aux moyens pour traduire réglementairement les dispositions logement/habitat dans les PLU. En effet, le constat était que les PLU permettent de déployer un ensemble d'outils pour favoriser ou encadrer la production de logements et que ceux-ci ne sont pas forcément mobilisés. De plus, à l'occasion des études des PLU au regard du PLH, il ressortait que les PLH étaient insuffisamment pris en compte.

Afin d'introduire cette note technique, les outils du PLU ont été présentés lors d'une réunion le 15 décembre 2023 avec des agents des services urbanisme, quelques DGS et quelques élus. La note a ensuite été envoyée à l'ensemble des services urbanisme et directeurs de service.

Cette note aborde les objectifs du PLH et les moyens du PLU mobilisables pour :

- Diriger la politique du logement : Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), Servitude de mixité sociale (SMS), emplacements réservés pour la réalisation de programmes de logements, secteurs de taille de logement, zones de densité minimale à proximité des transports collectifs, droit de préemption urbain (DPU)
- Favoriser la construction : majoration du volume constructible pour les logements locatifs sociaux, majoration du gabarit pour les bâtiments écologiquement vertueux, majoration du gabarit pour les bâtiments à usage d'habitation, limitation du nombre de places de stationnement pour les logements sociaux.



Perspectives : Développer ce type de note technique d'approfondissement. La prochaine pourrait être le logement social.

En bref :

- Réalisation d'une note technique sur les « outils » logements du PLU
 - Organisation d'une réunion avec les services voire certains élus des communes sur le sujet
 - La note montre que les PLU peuvent fixer des règles assez poussées pour répondre aux objectifs des communes
-
- Avis sur les PLU en évolution

En tant que personne publique associée, la communauté de communes émet des avis sur les projets d'évolution des PLU (modification, révision), afin de vérifier leur compatibilité avec le PLH.

En 2023, 3 avis ont été rendus :

- Modification n°2 du PLU de Villelongue-dels-Monts : avis favorable sous réserve
- Modification n°1 du PLU d'Argelès-sur-Mer : avis favorable
- Modification simplifiée n°10 du PLU de Port-Vendres : avis favorable

De plus, le service habitat a été invité à participer aux réunions d'examen conjoint pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Saint André ainsi que pour la révision générale du PLU de Bages.

En bref :

- **5 projets d'évolutions de PLU analysés au regard du PLH**

2.4. Le foncier

Devenir acteur de la maîtrise foncière et immobilière

- Définir une stratégie d'actions foncières - Identifier et combler
- Soutenir les communes dans leur captation de foncier stratégique
- Observer le marché foncier

- Aucune action déployée cette année

AMBITION 3 - LOGER EN INCLUSION

Appuyer les déploiements du PDALHPD/SS et du SDAHGV

3.1. Les jeunes

Élargir les solutions d'hébergements et de logements dédiées, aux étudiants, aux apprentis, aux saisonniers...

- Analyser les enjeux / Développer des réponses concertées
- Impulser le déploiement de structures dédiées
- Impulser le déploiement de solutions au sein du parc privé
- Veiller au logement au sein du parc social

Aider

- Création d'un FJT à Argelès-sur-Mer : attribution d'une subvention

A l'issue d'un appel à projets préfectoral pour la création d'un deuxième Foyer Jeunes Travailleurs de 130 places dans les Pyrénées-Orientales, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Habitat Perpignan Méditerranée (HPM) a intégré un groupement avec l'entreprise KAVAK F. Promotion (constructeur/promoteur) et l'association La ligue de l'enseignement (futur gestionnaire). Sous la maîtrise d'ouvrage d'HPM, ce groupement a ainsi été sélectionné.

L'étude sur le logement des jeunes pilotée par le Département, et que la communauté de communes avait co-financé en 2020, avait préconisé la création d'un deuxième Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) de 130 places dans les Pyrénées-Orientales, avec 100 places à Perpignan et 30 places à Argelès-sur-Mer.

La communauté de communes a été sollicitée pour participer financièrement à la création du FJT d'Argelès-sur-Mer. Le conseil communautaire a voté l'attribution d'une subvention de 80 000€, lors de la séance du 11 décembre 2023.

Le FJT accueillera 30 studios en logements locatifs sociaux de type « PLAI » sur le site de l'avenue Edouard Herriot (au cœur d'Argelès-sur-Mer). Il sera en outre composé d'un rez-de-chaussée surmonté de 3 étages avec au rez-de-chaussée une salle de convivialité, une chaufferie, des bureaux, le local fibre, la laverie, un local vélos, un local de stockage.



Perspectives : ouverture du site.

En bref :

- Attribution d'une subvention
- Création de 30 studios à Argelès pour accueillir des personnes de moins de 30 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle (apprentis, stagiaires, salariés...) ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire

- Poursuite de l'AMI Copropriété

L'étude pré-opérationnelle pour une opération de captation et d'amélioration de l'habitat à destination des étudiants et salariés saisonniers dans le parc des copropriétés touristiques (notifiée le 26 septembre 2022), lancée à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du plan littoral 21 portant sur les copropriétés, a continué son cours en 2023.

Un COPIL, le 29 mars 2023 avec les communes du littoral et un COTECH, le 11 juillet 2023 ont permis de rappeler les objectifs et l'état d'avancement de la mission et de dresser les premières pistes d'élaboration du dispositif.

En 2023, le bureau d'études Citemetrie en groupement avec Logiques Habitat, a établi, notamment grâce à différents entretiens menés, un premier profilage des publics (étudiants, saisonniers, propriétaires, employeurs). Ils ont également réalisé un repérage sur le terrain des copropriétés (état général, déperdition thermiques) complété par une analyse issue de l'observatoire des copropriétés et du registre national des copropriétés (année de construction, nombre de logements, typologies...) et des données sur les transactions (prix...). Grâce à ce travail, des indicateurs de potentiel de captation (prix, nombre de T1/T2...) et d'amélioration (état) ont été définis. C'est sur cette base que des copropriétés, considérées comme les moins attractives, ont été sélectionnées pour une étude plus approfondie. Une enquête auprès de ces copropriétés a alors été lancée afin de mieux connaître le propriétaire et son bien (usage de la résidence secondaire, difficultés à louer, projets...) et d'avoir des contacts pour procéder ultérieurement à des visites.

Perspectives : en 2024, résultats des enquêtes, organisation d'ateliers partenariaux, entretiens avec des employeurs, visites de logement et restitution de l'étude.

En bref :

- 1 COPIL (communes littorales) et 1 COTECH

Collaborer/appuyer les partenaires

- Accompagnement des communes à la rédaction des conventions sur le logement des travailleurs saisonniers

Les communes touristiques (Argelès-sur-Mer, Collioure, Banyuls-sur-Mer) doivent rédiger une convention sur le logement des travailleurs saisonniers, signée a minima avec l'Etat.

Le service habitat accompagne ces communes dans la rédaction des conventions par le biais de l'organisation de réunions partenariales entre les trois communes touristiques et la CCACVI. Ces réunions permettent de mutualiser le travail, par un partage de la méthodologie, du calendrier, des points d'étapes et des tâches à réaliser. De plus, afin de construire un diagnostic, une enquête a été créée par la CCACVI, avec l'appui d'Argelès-sur-Mer, et diffusé notamment par les communes aux employeurs. L'objectif est ici d'avoir une idée plus concrète des besoins en logements. Au 28/12/2023, 57 entreprises avaient répondu.

Par ailleurs, la CCACVI appuie et s'appuie sur la directrice de projet hébergement à destination des travailleurs saisonniers d'Argelès-sur-Mer recrutée en juin 2023.

Perspectives 2024 : signature des conventions

En bref :

- Un diagnostic et un plan d'action sera défini dans le cadre des conventions signées par les trois communes touristiques

- Convention de partenariat avec le Bureau Information jeunesse : Lancement de la boussole des jeunes

Le Bureau Information jeunesse, dans le cadre d'un appel à projet national, a lancé la boussole de jeunes logements. Cette plateforme internet permet de recenser l'ensemble des offres logements disponibles pour les jeunes, en fonction de leurs situations, tout en mettant en relation la personne avec le professionnel.

La plateforme pour les Pyrénées-Orientales a été lancée officiellement le 22 novembre 2023.

Perspectives 2024 : développer la communication

En bref :

- Signature du partenariat en juillet 2023
- Lancement de la Boussole des jeunes/logement en novembre 2023

PRESENTATION DU DISPOSITIF

La Boussole des Jeunes est un outil national, impulsé par le Ministère en charge de la Jeunesse. Elle est développée dans 40 territoires depuis 2018. Actuellement, 29 territoires en cours de déploiement.

En Occitanie, 4 Boussoles en service : Toulouse, Sicoval, Montpellier Métropole et la Lot. Et 3 Boussoles en cours : Tarn, Gard et Pyrénées-Orientales.

La Boussole des Jeunes vise à répondre à une problématique de non-recours au droit de la part des jeunes de 15 à 30 ans. Elle a pour objectif de rendre visibles et accessibles les services et les dispositifs auxquels ils ont le droit.

OBJECTIFS

- Proposer une information adaptée, claire et individualisée au besoin du jeune.
- Faire (re)venir le jeune dans la structure destinée à son accompagnement en limitant les intermédiaires.
- Centraliser et valoriser l'offre de service d'un territoire.
- Favoriser la connaissance entre les acteurs du territoire œuvrant pour le même public et sur les mêmes thématiques.

LA BOUSSOLE DES JEUNES, KÉZAKO ?

La Boussole est une nouvelle plateforme numérique d'information au fonctionnement simple et intuitif. Elle présente les services mobilisables par les jeunes sur leur territoire et répondant notamment à leurs besoins en termes d'insertion, d'emploi et de logement. Elle facilite la mise en relation entre le professionnel et le jeune.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Etape 1
Le jeune se connecte sur le site unique au niveau national : www.boussole-jeunes.gouv.fr

Etape 2
Il remplit un questionnaire en fonction de son profil et de sa demande.

Etape 3
Il choisit l'offre adaptée à son besoin.

Etape 4
Il peut demander à être recontacté par la structure correspondante identifiée ou la contacter directement.

REJOINDRE LE PROJET DE LA BDJ

La Boussole des Jeunes, c'est également une dynamique de coopération partenariale ! Être partenaire de La Boussole vous permettra de valoriser vos initiatives & compétences, et obtenir une meilleure visibilité auprès de votre public cible et des professionnels du territoire.

Vous serez sollicités pour participer à des groupes de travail thématiques, favorisant la connaissance entre acteurs et vous bénéficierez d'un accès à une base de données locales des services & dispositifs mobilisables par les jeunes.

DEVENIR PARTENAIRE PROFESSIONNEL, C'EST :

- Proposer ses services d'accompagnement à un public jeune,
- Être en mesure de le recontacter dans les délais impartis,
- Prendre en main le backoffice du site pour mettre à jour ses informations,
- Communiquer sur La Boussole auprès de son public.

Pour toute question, contactez-nous au
Info Jeunes 66
04.68.34.56.56
contact@infojeunes66.fr

Orienter

- Intégration des jeunes dans les objectifs et suivi d'attribution de logements sociaux

L'étude sur le logement des jeunes montrait que les jeunes étaient sous représentés dans les attributions de logements sociaux de la CCACVI (% d'attribution aux jeunes plus faible que le % des jeunes parmi les demandeurs). De plus, il est à constater un besoin pour le territoire maintenir les jeunes face à une population vieillissante.

Aussi, dans le cadre des travaux menés en 2023 sur les attributions de logements sociaux, il a été intégré :

- Un critère de priorité intercommunal relatif aux jeunes de moins de 30 ans dans la convention intercommunale d'attribution (CIA)
- Une notation des jeunes de moins de 30 ans dans la cotation de la demande
- L'intégration de cet indicateur parmi les bilans d'attribution présentés en CIL

Perspectives : suivi annuel des attributions aux jeunes

En bref :

- Critère de priorité intercommunal dans la CIA : jeunes de moins de 30 ans
- Points attribués aux jeunes de moins de 30 ans dans la cotation de la demande

3.2. Les ménages précaires

Accompagner les ménages précaires de l'hébergement à l'autonomie Lutter contre la cabanisation

- **Veiller à la prise en compte des ménages les plus précaires**
- **S'assurer du développement de solutions adaptées**

Orienter

- Prise en compte des ménages précaires au sein de la CIL

La convention intercommunale d'attribution (CIA) fixe des objectifs d'attribution aux ménages les plus précaires (en particulier aux ménages relevant du 1^{er} quartile et de la réservation préfectorale). En 2023, les travaux de révision de cette convention ont été réalisés. Celle-ci devrait intégrer les mêmes objectifs qu'auparavant : 25% d'attribution aux ménages de la réservation préfectorale et, hors quartier prioritaire de la politique de la ville, 25% d'attribution aux demandeurs du premier quartile. De plus, les réunions sur la mise en place de la cotation de la demande de logements sociaux ont également été repris en 2023. La grille prend en compte, les publics prioritaires définis par le code de la construction et de l'habitation, dont DALO, ainsi que ceux du PDALHPD. Ceux-ci bénéficient d'un nombre des points ne pouvant être inférieurs à 10, contrairement aux autres critères cotés.

La cotation de la demande devrait être effective en 2024, tout comme la convention intercommunale d'attribution 2024-2029.

En 2022, 12% des logements ont été attribués à un public prioritaire DALO et PDALHPD, et 18% à un public aux ressources inférieures au 1^{er} quartile des demandeurs.

Perspectives : Mise en place et évaluation à 6 mois de la cotation de la demande, et mise en place et suivi de la nouvelle convention intercommunale d'attribution.

En bref :

- Révision de la convention intercommunale d'attribution
- Elaboration de la cotation de la demande
- Suivi et présentation en CIL des attributions DALO/PDALHPD, ménages relevant du 1^{er} quartile

Les gens du voyage

Accueillir les gens du voyage et participer aux souhaits de sédentarisation

- **Garantir un accueil de qualité aux gens du voyage**
- **Faciliter l'émergence de solutions d'habitat adapté**
- **Porter une veille sur le bon accueil**

Aider

- Renouvellement du prestataire VAGO et réalisation d'un bilan social à 3 ans

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage est assurée via une délégation de service public. Celle-ci a été renouvelée en 2023 auprès du même prestataire VAGO sur l'aire d'Elne. La prestation sur l'aire d'Argelès-sur-Mer est toujours suspendue en raison de son occupation illicite depuis 2021, rendant toute action impossible ou entravée.

Dans le cadre de ses missions, l'entreprise VAGO réalise des actions de médiation sociale. Aussi, un accompagnement administratif a été effectué. Ce dernier allait du simple conseil pour remplir une déclaration CAF, à une aide concrète pour inscrire les enfants à l'école voire un accompagnement pour certains litiges avec les compagnies d'assurances. Des projets socio-culturels ont également été menés, mais avec peine, faute de trouver des soutiens et des relais. Aussi, l'action sociale a principalement abouti à faire en sorte que tous les enfants fréquentent régulièrement et assidûment l'école.

Perspectives : débloquer la situation sur l'aire d'Argelès-sur-Mer pour poursuivre la prestation de VAGO

En bref :

- Renouvellement du marché avec VAGO
- Réalisation d'actions sociales sur l'aire d'Elne

- Réalisation de travaux

En raison de l'occupation illicite de l'aire d'Argelès-sur-Mer, les travaux prévus n'ont pas pu être réalisés. En revanche, sur l'aire d'Elne, les travaux d'amélioration ont pu se poursuivre en 2023. Aussi, en continuité des importants travaux d'aménagement réalisés en 2022 (réaménagement de l'espace central, revégétalisation, création d'un espace pique-nique), en 2023 les travaux sur les sanitaires et les douches ont débuté (remplacement des portes).

Perspectives : poursuivre les travaux à Elne.

En bref :

- Poursuite des travaux d'amélioration de l'aire d'Elne



AVANT

APRES

Collaborer/appuyer les partenaires

- Renouvellement du soutien au coordonnateur

La CCACVI a renouvelé son soutien financier au coordonnateur départemental pour la gestion des flux des aires d'accueil et de grands passages.

Perspectives : renforcer le poids du coordonnateur pour réduire davantage les situations de cabanisation

En bref :

- Renouvellement du soutien au coordonnateur

3.3. Les personnes âgées et handicapées

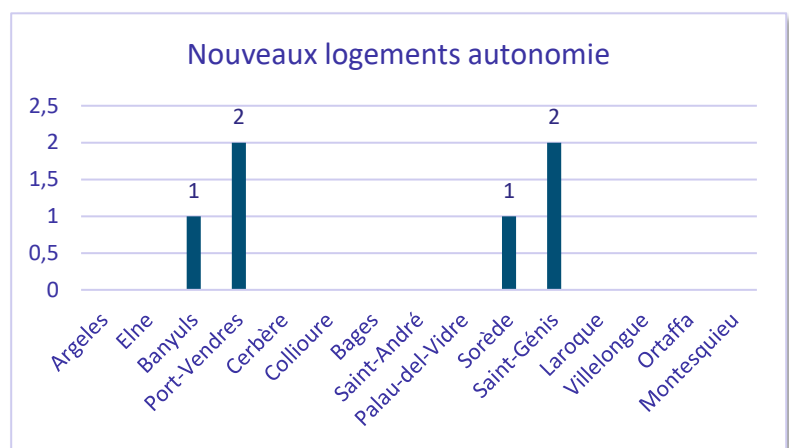
Favoriser le maintien à domicile et diversifier l'offre dédiée des personnes âgées (PA) et/ou handicapées (PH)

- Appuyer et favoriser le maintien à domicile
- Favoriser l'action des partenaires institutionnels compétents
- Développer une vision stratégique et programmatique
- Porter une veille sur la production orientée PA/PH

Aider

- Poursuite de l'OPAH intercommunale : 6 logements adaptés

L'OPAH poursuit l'objectif d'aider à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie en centre ancien. Alors que l'objectif pour 2023, portait sur l'adaptation de 12 logements, l'OPAH n'a permis d'aider que 6 propriétaires. Pourtant, des efforts de communication supplémentaires par rapport à 2022 avaient été réalisés avec la mise en place d'un partenariat avec l'Agirc'Arrco et une sensibilisation du CLIC.



Perspectives : Développer une communication spécifique

En bref :

- 6 logements adaptés grâce à l'OPAH

Orienter

- Intégration des personnes âgées/handicapées dans les objectifs et suivi d'attribution de logements sociaux

Les personnes âgées, à bas revenus, représentent un public fragile que les logements locatifs sociaux doivent considérer, grâce à la production de petits logements et par le biais des attributions. Aussi, le projet de convention intercommunale d'attribution 2024-2029, prévoit parmi les critères de priorités intercommunaux que :

- Les logements accessibles soient attribués aux personnes handicapées ou, à défaut de candidat, en priorité à des personnes âgées dont l'état le justifie ou à des ménages hébergeant de telles personnes
- les rez-de-chaussée ou logements accessibles grâce à un ascenseur, soient réservés en priorité aux personnes à mobilité réduite
- les demandes de mutation pour vieillissement/perte d'autonomie soient prioritaires.

De même, le projet de grille de cotation prévoit l'attribution de points spécifiques pour les personnes âgées/handicapées :

- points pour une personne en situation de handicap
- points pour personne dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
- points pour une personne âgée dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
- point pour une personne âgée en difficulté financière dans un logement trop grand

Fin 2023, 57 demandeurs de plus de 75 ans étaient en attente de logement pour 6 attributions à un ménage de plus de 75 ans soit 9,5 demandes pour 1 attribution.

Perspectives : Poursuivre la prise en compte des personnes âgées/handicapées dans les attributions de logements sociaux

En bref :

- Intégration des personnes âgées dans la CIA et la cotation de la demande de logement social
- 6 attributions pour 57 demandes

Collaborer/appuyer les partenaires

- Forum « prévention des chutes – et si on en parlait ? » organisé à Argelès-sur-Mer

A la suite de l'évaluation triennale de l'OPAH, il avait été relevé un manque de contacts relatifs à l'autonomie. Aussi, un partenariat a été mis en place avec l'Agirc-Arrco afin d'organiser le forum anti-chutes à Argelès-sur-Mer le jeudi 14 septembre 2023. L'une des micro-conférence portait sur l'adaptation de l'habitat à la perte de mobilité présentée par Urbanis et Soliha. La manifestation a accueilli plus de 80 personnes sur toute la journée.

En bref :

- 80 participants au Forum
- Convention de partenariat avec le Bureau Information jeunesse : 2 binômes Génération Part'age



Le Bureau Information jeunesse a créé une solution logement intergénérationnelle : Génération Part'age. Une personne âgée loge un jeune, en échange de menus services et d'une petite contribution. En 2023, la communauté de communes a passé une convention de partenariat triennal avec l'association, en vue notamment de soutenir cette action.

En 2023, 2 binômes étaient en cours sur la CCACVI :

- 1 à Banyuls-sur-Mer
- 1 à Saint-André

Perspectives : Développer la communication notamment pour la recherche de logements

En bref :

- 2 binômes Génération Part'age



AMBITION 4 - GOUVERNER UNE POLITIQUE PARTAGÉE

Animer, accompagner et sensibiliser / Observer, étudier et évaluer

4.1. Piloter et animer

Piloter et animer le PLH et la politique d'attribution

- Analyser et échanger sur la politique de l'Habitat
- Analyser et échanger sur la politique d'attribution

Animer/développer la concertation

- COMHAB et COTECH

Les commissions habitat sont l'occasion d'échanger sur la politique du logement et de l'habitat. Elles sont par ailleurs mutualisées avec la commission d'attribution des aides OPAH et façades.

En 2023, la commission s'est réunie à 6 reprises.

Afin d'approfondir certains sujets, des comités techniques, soit avec des techniciens, soit avec des partenaires externes, soit mixtes (avec des élus) sont nécessaires.

En 2023, un comité technique a été organisé autour de la note technique du PLH. Elle a été l'occasion de présenter les outils permis par le PLU pour favoriser ou encadrer la production de logements.

Perspectives : Poursuivre l'organisation d'instances de dialogue.

En bref :

- 6 COMHAB
- 1 COTECH

- CIL et suivi du PPGDID

La politique d'attribution se traduit au travers de la mise en œuvre de la convention intercommunale d'attribution (CIA) et du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID). L'instance de gouvernance étant la Conférence intercommunale du logement (CIL)

En 2023, afin d'élaborer la révision de la CIA et du PPGDID, 3 COTECH ont été organisés avec les CCAS et les bailleurs sociaux. Ces documents ont été présentés lors de la CIL de décembre, en même temps que les bilans annuels de la CIA (2022), et du PPGDID (2021 et 2022). Cette instance s'était déjà réunie en début d'année pour le bilan 2021 de la CIA.

Perspectives : Mettre en œuvre la CIA et le PPGDID, notamment la cotation de la demande. Continuer à réunir annuellement la CIL pour le suivi des objectifs.

En bref :

- 2 CIL
- 3 COTECH

Collaborer/appuyer les partenaires

- Participation aux instances et travaux des partenaires

La communauté de communes est membre du bureau permanent du PDALHPD. 2023 a été marquée par la révision du Plan dans l'objectif de parvenir à l'adoption du Plan 2024-2030. Plusieurs réunions se sont alors déroulées auxquelles le service habitat a répondu présent.

Le service habitat s'est régulièrement rendu aux commissions de réservation préfectorale à la sous-préfecture de Céret, et a participé à certaines commissions de prévention des expulsions locatives, également à la sous-préfecture de Céret.

Le service habitat s'est enfin rendu à différentes réunions ponctuelles des partenaires (conseils d'administration de l'ADIL, lancement de la boussole des jeunes, bilans du PIG Mieux se loger 66, création du FJT, PL21...)

Perspectives : Poursuivre la participation aux réseaux habitat/ des partenaires

En bref :

- Révision du PDALHPD
- Participation aux commissions de la sous-préfecture (réservation préfectorale et prévention des expulsions locatives)
- Suivi de la politique des partenaires (ADIL, PIG, BIJ, FJT, PL21...)

4.2. *Accompagner et sensibiliser*

Porter une ingénierie territoriale Sensibiliser aux politiques « Habitat »

- **Développer l'ingénierie et renforcer les expertises**
- **Développer la transversalité et les partenariats**
- **Communiquer auprès du Grand Public**

Collaborer/appuyer les partenaires

- Suivi petites villes de demain (PVD), ORT

Le service habitat est régulièrement en contact avec la chargée de mission petite ville de demain, pour un suivi mutuel des actions habitat/ petites villes de demain. Le service a en particulier suivi la rédaction de la convention Opération de revitalisation du territoire (ORT).

Perspectives : Poursuivre le lien entre l'habitat et les documents de revitalisation de territoires, les échanges d'expertises. Développer les connexions avec le futur contrat de ville d'Elne.

En bref :

- Liens avec PVD/ORT

- Accompagnement et suivi cheffe de projet hébergement saisonnier d'Argelès et des communes touristiques

En 2023, le sujet du logement des travailleurs saisonniers a fait l'objet d'une forte attention, en raison, d'une part de l'actualité médiatique et politique, d'autre part du développement d'actions locales. Le service habitat, ayant depuis un moment travaillé ce sujet, du fait notamment de l'étude sur le logement des travailleurs saisonniers dans les copropriétés touristiques, a porté une ingénierie aux communes concernées.

Aussi, un accompagnement et un suivi est réalisé régulièrement avec la cheffe de projet hébergement saisonnier d'Argelès-sur-Mer (financée par le PL21) et les référents des autres communes touristiques (aide à la rédaction des conventions pour le logement des travailleurs saisonniers par le biais de l'organisation de groupes de travail et par l'implication du service pour mutualiser les tâches à réaliser).

Perspectives : Signer les conventions en 2024 et faciliter leurs mises en œuvre

En bref :

- Accompagnement/suivi cheffe de projet hébergement saisonnier d'Argelès
 - Accompagnement/suivi rédaction des conventions pour le logement des travailleurs saisonniers en commune touristique
- Support au service développement durable

En 2023, le service développement durable de la CCACVI a mené différentes actions en lien avec le logement, en particulier le lancement d'un cadastre solaire et d'une thermographie aérienne. Le service habitat a été support dans ces démarches (aide à la rédaction des cahiers des charges, à l'analyse des offres, au suivi du prestataire et des missions).

Perspectives : Poursuivre le lien entre logement et développement durable

En bref :

- Aide au lancement du cadastre solaire
- Aide au lancement du marché de la thermographie aérienne

Développer de l'ingénierie/orienter

- Mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG)

La CTG 2022-2026, signée entre la CCACVI et la CAF vise à construire une politique qui favorise l'accueil et le bien vivre des enfants, de la jeunesse, des familles sur le territoire. Aussi, des actions sont développées autour de l'enfance, de la jeunesse, de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits, de l'animation de la vie sociale ainsi que du logement. A ce dernier titre, la chargée de mission habitat est également chargée de coopération logement.

Le plan d'action logement de la CTG, prévoit de « développer et/ou intensifier les actions de sensibilisations auprès des propriétaires bailleurs », de « poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne », de « définir une stratégie de communication adaptée au public 15- 29 ans (PIJ et acteurs locaux) », de « développer une offre de logements pour les jeunes saisonniers » (action à croiser avec le PLH), d'« échanger sur l'évolution de peuplement du territoire ». En particulier, les actions relatives au logement des travailleurs saisonniers et des jeunes ainsi que sur l'amélioration de l'habitat décrites dans le présent bilan, ont participé à la mise en œuvre de la CTG.

Perspectives : Renforcer le lien entre le service logement et le service enfance/jeunesse, en particulier pour le développement de la communication autour de la boussole des jeunes-logement.

En bref :

- Chargée de mission habitat aussi Chargée de coopération logement
- Principalement mise en œuvre des actions sur les travailleurs saisonniers, la communication, l'habitat indigne

Communiquer

- Communication auprès du public

Afin de faciliter l'accès à l'information du public sur les dispositifs relatifs au logement, la communauté de communes a communiqué via **ses pages internet** (actualisées régulièrement), relatives à l'opération façades, à l'OPAH et autres dispositifs d'amélioration de l'habitat (MaPrimeRénov, PIG « mieux se loger 66 » ...), au logement social (démarches, guide du demandeur de logement social, carte interactive), aux aides relatives au conseils (ADIL, CAUE, Guichet Rénov' Occitanie) ...

Des **actualités via la newsletter et le Facebook** ont également permis de communiquer.

Pour les aides à l'amélioration de l'habitat, **six réunions publiques** ont été organisées à ce sujet (voir action 1.1. Améliorer le parc ancien) et une aide à l'organisation du **forum d'Agirc-arrco** pour l'adaptation du logement à la perte d'autonomie a été mise en place (voir action 3.3 les personnes âgées et handicapées).

Perspectives : Renforcer la communication de l'OPAH, des permanences des partenaires et mettre en valeur les partenariats mis en place par l'intercommunalité (Bureau information Jeunesse et Habiter en terre catalane).

En bref :

- Communication via le site internet, la newsletter, le Facebook de la CCACVI
- Organisation de réunions publiques sur les aides à l'amélioration de l'habitat et assistance à l'organisation du Forum sur la prévention des chutes

Lettre d'information n°168 | 10/05/2023

AMELIOREZ VOTRE HABITAT : A BAGES LE 11 MAI ET MONTESQUIEU LE 24 MAI

Les aides pour améliorer votre habitat
REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT
Rendez-vous à Bages le jeudi 11 mai à 18h30 (au rez-de-chaussée de la médiathèque, à Montesquieu-des-Albères le mercredi 24 mai à 18h30 (salle Jean Thubert).

Vous souhaitez vous informer sur les solutions possibles concernant la rénovation de votre logement ? Quelles aides ? Quelles démarches effectuer ?

Rendez-vous à Bages le jeudi 11 mai à 18h30 (au rez-de-chaussée de la médiathèque, à Montesquieu-des-Albères le mercredi 24 mai à 18h30 (salle Jean Thubert).

Le service habitat de la CC-ACVI...

LIRE LA SUITE

MIEUX SE LOGER 66: NOUVELLE PERMANENCE

Une permanence d'information sur les aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre du nouveau programme « Mieux se loger 66 » lancé par le Conseil départemental en partenariat avec l'ANAH, aura lieu le **mardi 16 Mai 2023 de 14h à 17h** au **CAP/Pôle Entrepreneurial d'Argelès sur Mer**. Elle s'adresse aux propriétaires occupants et aux...

LIRE LA SUITE

CONSEILS DE PROS

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) vous reçoit le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h au CAP/Pôle entrepreneurial d'Argelès-sur-Mer.

Objectifs : vous conseiller, gratuitement, pour aménager, construire, rénover, agrandir ou encore transformer votre maison ou votre terrain.

Cette permanence s'inscrit dans le cadre des

Des habitations entièrement rénovées grâce à l'Opération Habitat

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), permet aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de bénéficier d'aides financières pour la réhabilitation de leur logement.

Ces aides sont allouées sous conditions par les différents partenaires (Communauté de communes, commune, Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), Conseil départemental...) pour réaliser entre autres, des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, d'économies d'énergie, de réhabilitation des parties communes des copropriétés.

Les derniers cas concrets

Cas n°1 : Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie sur la commune de Cerbère

Type de travaux réalisés :

- Remplacement de la baignoire par une douche avec receveur extra-plat, un mitigeur, siège de douche, une paroi de douche et une barre de maintien dans la douche

Coût total des travaux : 3 148 €. Reste à charge propriétaire : 244€

Aides allouées 92%

Financiers mobilisés : commune de Cerbère / Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illiers / Département 66 / Agence nationale de l'amélioration de l'habitat.

4.3. Observer et évaluer

Observer et étudier le territoire Evaluer le PLH et les politiques « Habitat »

- Faire vivre les observatoires
- Evaluer les politiques mises en œuvre
- Préparer le PLH3

Observer

- Adhésion à l'AURCA

Dans le cadre de son adhésion à l'agence d'urbanisme catalane (AURCA), la communauté de communes bénéficie d'un observatoire de l'habitat et du foncier en ligne, accessible actuellement par le service habitat. En fonction des problématiques rencontrées, des données approfondies peuvent être demandées à l'agence. Aussi, c'est dans ce cadre que l'agence a produit l'étude sur les résidences secondaires et le Airbnb ainsi que l'étude du parc social et de peuplement.

Perspectives : Continuer à adhérer à l'AURCA et refondre l'observatoire et ouvrir son accès aux communes membres

En bref :

- Adhésion à l'AURCA qui gère l'observatoire de l'habitat et du foncier
- Réalisation d'étude sur le parc social et sur les résidences secondaires et le Airbnb par l'AURCA

Evaluer

- Productions régulières de bilans : PLH, OPAH, opération façades, CIA, PPGD

Dans le cadre de ses différentes actions, la communauté a l'obligation de produire différents bilans annuels.

Parmi ceux-ci :

- celui du PLH (le présent bilan),
- celui de l'OPAH dont le bilan 2022 a été présenté par Urbanis en 2023 lors du COPIL spécifique du 21/02/2023. Une évaluation réalisée par le service habitat afin de permettre de prolonger d'une année supplémentaire l'opération a également été présentée lors du COPIL du 11/09/2023.
- Celui de l'opération façades pour l'année 2022, qui a été présenté devant les élus lors du COPIL du 21/02/2023
- celui de la convention intercommunale d'attribution (CIL) réalisé par le service habitat, présenté devant la Conférence intercommunale du logement (CIL) du 14/02/2023 pour l'année 2022 et du 5/12/2023 pour l'année 2023.
- ceux du plan partenarial de gestion de la demande (PPGD) de logement social et d'information des demandeurs, réalisé par le service habitat et présenté devant le CIL du 5/12/2023 pour les bilans 2022 et 2023.

Perspectives : Approuver en 2024, le bilan du PLH 2023 et les bilans du PPGD 2022 et 2023 ainsi que réaliser les différents bilans annuels.

En bref :

- Bilans annuels des différents programmes, opérations, conventions : PLH, OPAH, opération façades, CIA, PPGD
- Evaluation de l'OPAH

ANNEXE

BILAN DE LA PROGRAMMATION PAR COMMUNE

Argelès-sur-Mer

Objectifs annualisés (nombre de logements) :

- Amélioration sur parc privé : 24
- Production nouvelle : 134
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 60
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 2

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 81**
 - Dont OPAH : 10
 - Dont PIG : 9
 - Dont MaPrimeRénov : 61
 - Dont opération façades : 1

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **66**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **2** (garage et entrepôt)
- **Places/logements spécifiques** : 30 (FJT) : T1

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total Agréments logements sociaux : 26 logements (31% PLAI) + 30 logements spécifiques (100% PLAI)**
 - **Dont neuf : 14**
 - dont 5 PLAI (36%) et 9 PLUS (64%)
 - **Dont acquisition-amélioration : 12**
 - dont 3 PLAI adaptés (25%) , 2 PLUS (17%) et 7 PLS (58%)
 - **Dont démolition-reconstruction : 30**
 - FJT (HPM) : 30 PLAI- logement spécifique

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Elné

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 24
- Production nouvelle : 68
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 60
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 2

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 90**
 - Dont OPAH : 14
 - Dont PIG : 8
 - Dont MaPrimeRénov : 62
 - Dont opération façades : 6

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **56**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **2** (artisanat et commerce)
- **PC avec maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social** : 1 (12 logts) : Office 66 (Las Closes) -individuels (agréments DDTM de 2022-6 PLUS ; 4 PLAI, 2 PLS)
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 18 logements (33% PLAI)**
 - **Dont neuf : 0**
 - **Dont acquisition-amélioration : 18** (dérog ASV)
 - Dont 6 PLAI (33%) et 12 PLUS (66%)
 - **Dont démolition-reconstruction : 0**

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Banyuls-sur-Mer

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 18
- Production nouvelle : 235
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 145 places/20 logements
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 19**
 - Dont OPAH : 4
 - Dont PIG : 1
 - Dont MaPrimeRénov : 13
 - Dont opération façades : 1

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **22**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **1** (commerce)
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 144 logements spécifiques (0% PLAI)**
 - **Dont neuf :**
 - Reconstruction EHPAD : 144 (100% PLS)
 - **Dont acquisition-amélioration : 0**
 - **Dont démolition-reconstruction : 0**

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 9

Cerbère

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 8
- Production nouvelle : 9
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 26**
 - Dont OPAH : 3
 - Dont PIG : 3
 - Dont MaPrimeRénov : 11
 - Dont opération façades : 9

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : 4
- **Changement de destination** (sitad@el) : 0
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 8

Collioure

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 16
- Production nouvelle : 32
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 9**
 - Dont OPAH : 0
 - Dont PIG : 1
 - Dont MaPrimeRénov : 5
 - Dont opération façades : 3

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **7**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **0**
- **PC avec maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social** : 1 (1 logt) : Office 66 (parking de la gare) -individuels
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Port-Vendres

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 15
- Production nouvelle : 37
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 31**
 - Dont OPAH : 5
 - Dont PIG : 4
 - Dont MaPrimeRénov : 16
 - Dont opération façades : 6

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **73**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **5** (bureaux)
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Bages

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 13
- Production nouvelle : 13
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 38**
 - Dont OPAH : 0
 - Dont PIG : 4
 - Dont MaPrimeRénov : 33
 - Dont opération façades : 1

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **10**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **2** (1 agriculture et 1 NR)
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 3

Ortaffa

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 3
- Production nouvelle : 27
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 10**
 - Dont OPAH : 0 (pas d'OPAH sur la commune)
 - Dont PIG : 0
 - Dont MaPrimeRénov : 8
 - Dont opération façades : 2

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **22**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **1** (entrepôt)
- **Places/logements spécifiques** : 0
- **PC avec maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social** : 1 (11 logts) : Office 66 (rue de la laïcité) -collectifs.
Agrément DDTM de 2022 (8 PLUS, 2 PLAI, 1 PLAI adapté)

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux (DDTM) : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Palau-del-Vidre

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 8
- Production nouvelle : 26
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 31**
 - Dont OPAH : 5
 - Dont PIG : 1
 - Dont MaPrimeRénov : 21
 - Dont opération façades : 4

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : 5
- **Changement de destination** (sitad@el) : 0
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Saint-Génis-des-Fontaines

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 6
- Production nouvelle : 20
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 32**
 - Dont OPAH : 5
 - Dont PIG : 1
 - Dont MaPrimeRénov : 26
 - Dont opération façades : 0

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **3**
- **Changement de destination** (sitad@el): **0**
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux** : 0
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Laroque-des-Albères

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 5
- Production nouvelle : 26
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 26**
 - Dont OPAH : 2
 - Dont PIG : 5
 - Dont MaPrimeRénov : 19
 - Dont opération façades : 0

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **16**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **0**
- **Places/logements spécifiques** : 0
- **PC avec maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux** : 0
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Montesquieu-des-Albères

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 3
- Production nouvelle : 11
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 16**
 - Dont OPAH : 0
 - Dont PIG : 2
 - Dont MaPrimeRénov : 14
 - Dont opération façades : 0

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : 5
- **Changement de destination** (sitad@el) : 0
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 85** (dont 34 % PLAI)
 - **Dont neuf : 85** (dérogation loi ASV)
 - Dont 29 PLAI (34%), 34 PLUS (40%), 22 PLS (26%)
 - **Dont acquisition-amélioration : 0**
 - **Dont démolition-reconstruction : 0**

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 0

Saint-André

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 6
- Production nouvelle : 16
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 43**
 - Dont OPAH : 1
 - Dont PIG : 4
 - Dont MaPrimeRénov : 38
 - Dont opération façades : 0

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : 5
- **Changement de destination** (sitad@el) : 0
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 2

Sorède

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 8
- Production nouvelle : 28
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 41**
 - Dont OPAH : 5
 - Dont PIG : 3
 - Dont MaPrimeRénov : 27
 - Dont opération façades : 6

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme) : **16**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **1** (commerce)
- **Places/logements spécifiques** : 0

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux (DDTM) : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 2

Villelongue-dels-Monts

Objectifs annualisés :

- Amélioration sur parc privé : 3
- Production nouvelle : 10
- Changement de destination : 1
- Places/logements spécifiques : 0
- Acquisition/amélioration via bailleurs sociaux : 1

Nombre d'amélioration de l'habitat sur parc privé

- **Total amélioration : 14**
 - Dont OPAH : 0
 - Dont PIG : 1
 - Dont MaPrimeRénov : 13
 - Dont opération façades : 0

Nombre de logements autorisés (PC et DP)

- **Production nouvelle** (service urbanisme): **2**
- **Changement de destination** (sitad@el) : **1** (bureau)

Nombre de logements sociaux agréés (DDTM)

- **Total agréments logements sociaux : 0**
 - Dont neuf : 0
 - Dont acquisition-amélioration : 0
 - Dont démolition-reconstruction : 0

Nombre de logements sociaux vendus (2022 et 2023) : 2

